

là un procès intenté en 1865 à la Société des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg et où Mes J. M. Feyden, Ch. Th. André et Guillaume Leibfried (v. fasc. XVII) défendaient les intérêts des frères Servais;⁴⁾

2. les aléas retardant la construction de la «Schmelzer Binnchen», voie ferrée privée qui devait relier l'usine à la gare centrale au «Millewé»⁵⁾. C'est contre 39 propriétaires de terrains que la Société Servais frères et Cie dut, le 20. 1. 1868, avoir recours au procédé d'expropriation.

Toutefois — et grâce surtout au troisième haut fourneau gardé sous feu par une nouvelle machine soufflante — la production journalière en fonte put être portée de 27 à 40 tonnes pour arriver au début des années 70 à 70 tonnes. A cette époque l'usine occupait 57 personnes dont 53 Luxembourgeois, 3 Allemands et 1 Alsacien.⁵⁾

Outre la fonte, l'usine fournissait de la chaux vive préparée dans quatre fours à cave actionnés à l'aide du gaz des hauts fourneaux⁶⁾.

Le cours d'eau de la Pétrusse qui traversait l'usine et qui était de beaucoup plus puissant qu'il ne l'est aujourd'hui, servait à laver les minerais et à actionner le bocard destiné à les broyer.⁷⁾

Comme bien l'on pense, les frères Servais ne se firent pas faute de participer au «run» aux concessions pour l'exploitation des minettes. C'est ainsi qu'on les voit, dès 1867, exploiter des minières dans la région d'Esch et que l'on rencontre, la même année, le nom de Bernard Servais parmi les solliciteurs s'adressant à la commune de Differdange⁸⁾.

A la suite d'une requête datée de juin 1871, la concession d'exploiter les minières «Friede» de plus de 226 ha, situées dans les communes d'Algrange, Nilvange et Marspich (cercle de Thionville), fut accordée le 8. 8. 1873 aux frères Bernard et Philippe Servais⁹⁾.

Fin 1872, Bernard conclut une convention avec la «Junckerrather Gewerkschaft» concernant la minière «Zukunft» et aboutissant à l'acte de concession du 15. 13. 1873. La part de chacun des quatre frères Servais fut déterminée par acte dressé le 8. 5. 1876 par devant le notaire de la Fontaine de Trèves.

Enfin, quand, à la suite de la loi organique de 1874, l'Etat grand-ducal afferma 516 ha de terrains miniers à raison de 750 francs par ha, les frères Servais figuraient parmi les premiers concessionnaires, avec les Metz (v. fasc. XII), les Collart, les Hauts Fourneaux d'Esch (v. fasc. XIX), et de Rodange, les Giraud & Cie et les Gonner & Cie¹⁰⁾.

⁴⁾ La locomotive qui circulera sur cette voie était à chaudière verticale, de là son sobriquet: «la bouteille de Bourgogne de MM. Servais».